

III.1d - MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE CROISSY-BEAUBOURG

a. Rapport de présentation

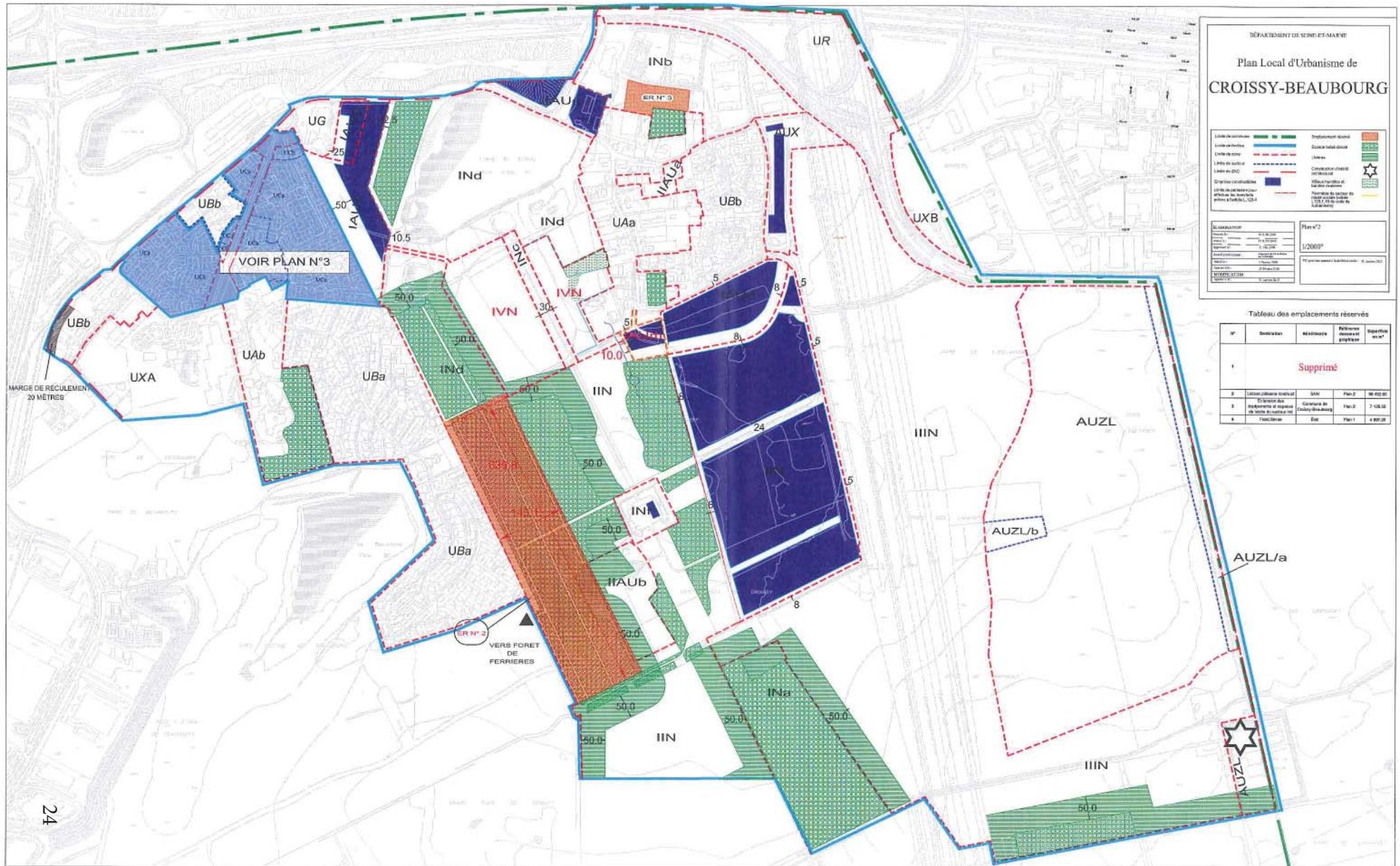
b. Projet d'Aménagement et
de Développement
Durables

c. Orientations
d'Aménagement et de
Programmation

**d. Documents graphiques du
Règlement**

e. Règlement de la Zone
AUZLCB

f. Règlement de la Zone AUZL



Plan Local d'Urbanisme de
CROISSY-BEAUBOURG

Avant modifications

	Emplacement réservé
	Espace labellisé classé
	Lisières
	Construction d'intérêt architectural
	Milieu humide et zones de protection des espèces végétales et animales (L. 2004)
	Limites de zones
	Limites de ZAC
	Empreintes constructibles
	Limites de périmètres pour effectuer les travaux prévus à l'article U.2.4

ELABORATION	
Projeté le :	09/07/2016
Adopté le :	17/07/2016
Approuvé le :	21/02/2016
Annulé par :	Arrêté préf. de Seine-et-Marne
Approuvé le :	03/11/2010
Approuvé le :	22/01/2010
Annulé par :	Arrêté préf. de Seine-et-Marne
Annulé le :	31/03/2012
Plan n°2	
1/2000	
VU par son conseil de délibération du : 31/03/2012	

Tableau des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Référence document graphique	Superficie en m²
1			Supprimé	
2	L'essor péloponnésien	SAN	Plan 2	96 432,00
3	Extension des équipements de loisirs du secteur sud	Commune de Croissy-Beaubourg	Plan 2	7 120,50
4	France-Banque	Finat	Plan 1	4 897,70

